

Sujet : [INTERNET] Avis d'enquête publique relative à une demande d'autorisation de construire un parc photovoltaïque sur la commune d'Aubignosc au lieu-dit "Malaga"

De : Nicolas RICHARD <nicolas-franck.richard@hotmail.fr>

Date : 30/05/2022 15:47

Pour : "pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr" <pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Habitant du Lieu-dit "LE FOREST", Commune d'AUBIGNOSC, je ne peux être en accord avec ce projet qui ne respecte aucune logique environnementale.

Ce projet a déjà fait l'objet d'une enquête publique qui a rendu un avis négatif.

En effet, celui-ci va à l'encontre des directives nationales, régionales et départementales qui demandent de respecter les zones naturelles ainsi qu'au Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) faisant parti du PLU (réalisé par la municipalité en place) sur lequel est mentionné « **Veiller au maintien et à la non dégradation des perspectives remarquables** ».

Or l'installation prévue dans ce projet est située sur une de ces perspectives.

La seconde enquête publique doit donc aboutir aux mêmes conclusions et cette installation ne doit pas être autorisée.

Je ne suis pas opposé à toutes les installations de panneaux photovoltaïques, mais pas dans n'importe quelles conditions et surtout pas pour dégrader écologiquement et visuellement un site tel que la montagne de Lure.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en considération ma requête.

Sincères salutations,

Nicolas RICHARD